



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-33) PARTICIPATION AU DISPOSITIF "1500 VISITES GUIDEES
A PARIS REGION, ETE 2021"

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 4 avril 2012 portant sur la création du service tourisme et la reprise en régie des activités de l'Office de tourisme ;

Vu la délibération du 25 septembre 2013 portant sur la création de tarifs pour les activités proposées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire et par le service tourisme ;

Vu la proposition du Comité régional du tourisme Paris Région sur le dispositif « 1500 visites guidées à Paris Région » consistant à la prise en charge par la Région Île-de-France du coût des visites organisées par les offices de tourisme franciliens à concurrence de 4 visites maximum par week-end entre le 10 juillet et le 12 septembre 2021 et d'un montant forfaitaire unitaire de 175 € HT ;

Considérant que la volonté de la Ville de Vincennes de souscrire à toute action favorisant la relance du secteur du tourisme et soutenant la profession des guides-conférenciers agréés compte tenu de la précarité de leur statut ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 24 juin 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la participation de la Ville au dispositif régional « 1500 visites guidées à Paris Région, été 2021 ».

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer avec le Comité régional du tourisme Paris Région, une convention de partenariat précisant notamment les modalités de prise en charge par la Région Île-de-France des visites guidées au tarif de 175 € HT l'unité dans la limite de 4 visites par week-end entre le 10 juillet et le 12 septembre 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé